

**Délibération du Conseil Municipal
N°2022-002
RECONVERSION D'HEBERGEMENTS
TOURISTIQUES EN HEBERGEMENT PERMANENTS
ET SAISONNIERS.**

Séance du : 28 Janvier 2022

Date de convocation : 24 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit janvier, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, GILBERT Hervé, FERRIER Stéphane, FAUST Alain, SIONNET Anthony

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane,

Absent : ONOL LANG Per, FERRIER Nathalie, JACOB Roland,

Secrétaire de séance élu : PIQUEMAL Michel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu, la circulaire DETR 2022 du 30 novembre 2021,

La Grave souhaite poursuivre un programme de réhabilitation et de rénovation énergétique d'un bâtiment, ancien hôtel situé dans le hameau des Fréaux afin de permettre l'installation de saisonniers et autres permanents.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de l'étude et des travaux,

PLAN DE FINANCEMENT

ETAT_DETR	30%	246 000.00 €
REGION SUD PACA	30%	246 000.00 €
DEPARTEMENT 05	20%	164 000.00 €
AUTO-FINANCEMENT	20%	164 000.00 €
	TOTAL	820 000.00 € HT

AR Prefecture

005-210500633-20220128-2022_D002-DE
Reçu le 02/02/2022
Publié le 02/02/2022

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

